

Génocide au Rwanda : le jury de la cour d'assises de Bruxelles est entré en délibération

Belga, 12 décembre 2023

Le jury de la cour d'assises de Bruxelles est entré en délibération mardi soir pour parvenir à un verdict sur la culpabilité ou l'innocence de Pierre Basabosé et de Séraphin Twahirwa. Ces deux hommes sont accusés de crimes de génocide et de crimes de guerre, commis au Rwanda en 1994. Le verdict est attendu pour la fin de la semaine, voire le début de la semaine suivante.

Le jury est parti délibérer dans un hôtel pour une durée probable de quatre ou cinq jours. Après avoir entendu quelque 100 témoins et ensuite les thèses de chacune des parties, les jurés ont désormais la tâche de répondre à un peu moins de 100 questions relatives à la culpabilité des deux accusés.

La présidente a tardé, mardi, à envoyer le jury en délibération, butant sur un problème de procédure. La magistrate n'avait pas ajouté à la

liste des questions celle relative à la situation personnelle de l'accusé Pierre Basabosé : est-il, oui ou non, dans un état mental le rendant incapable du contrôle de ses actions actuellement ? Or, cette question devait obligatoirement être posée compte tenu des expertises psychiatriques montrant que le septuagénaire souffre de dégénérescence mentale sévère.

Pierre Basabosé, âgé de 76 ans, et Séraphin Twahirwa, âgé de 65 ans, sont tous deux accusés devant la cour d'assises de Bruxelles de crimes de génocide et de crimes de guerre. Ils sont soupçonnés d'être les auteurs d'au moins 56 meurtres commis durant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, ainsi que d'au moins 13 tentatives de meurtre. Le second doit également répondre de 12 viols.

Séraphin Twahirwa est en particulier suspecté d'avoir dirigé des interahamwe (miliciens Hutus) à Kigali, surtout dans le secteur de Gi-

kondo. Pierre Basabosé est, quant à lui, soupçonné essentiellement d'avoir fourni des armes aux interahamwe du même secteur à Kigali.

Pierre Basabosé, qui dément, n'a pas été interrogé par la cour durant le procès. Son avocat a plaidé son acquittement, remettant en cause la fiabilité des témoignages et faisant savoir que son client a déjà été jugé une première fois pour des faits liés au gé-

nocide et qu'il a été acquitté.

Séraphin Twahirwa a nié toute implication dans le génocide, affirmant qu'il avait quitté Kigali dès les premiers massacres début avril 1994. Ses avocats ont vigoureusement remis en question la manière dont l'instruction a été menée, parlant de témoins "*préparés*" au Rwanda pour charger la barque de Twahirwa.